

FLASH INFO

CST DU 20 février 2024 :

Chronique d'une entourloupe au mépris des règles collectives ...

Alors que dans le déroulement de carrières et dans le plan de promotion annuel, les agent-es se disent trop peu reconnu-es et valorisé-es, l'Administration décide de promouvoir certain.es agent-es en fonction de leur Service ou Direction d'appartenance. **INACCEPTABLE POUR LA CGT QUI DEFEND BEC ET ONGLE LES REGLES COLLECTIVES !!!** Mais parce que nous serions en « concurrence » avec la CAC, ou bien parce qu'il y aurait des problématiques de recrutements, la RH et la Direction Générale valident le fait de passer « certain-es » agent-es dans la catégorie supérieure : de C à B ou de B à A, pour garder les agent-es et éviter qu'ils ne partent... **MAIS ALORS FAISONS CELA POUR TOUT LE MONDE !?**

Projet DETB - Direction Etudes Travaux Bâtiments

Soumis au vote du CST :

Vous avez dit discriminatoire ? Et alors ?!!

Afin de réduire les problématiques de recrutements dans la collectivité et l'attractivité des missions, pour cette direction, un projet nous a été soumis pour avis, dérogeant ainsi à toutes les règles collectives de la collectivité (aménagements d'horaires, promotions internes pour reconnaître les missions exercées et reconnaître les métiers). Là où le bât blesse, c'est sur la méthode, avec une volonté farouche d'un passage en force, mettant en cause la validation des procédures RH et le respect de la démocratie sociale, pourtant nécessaires à la présentation d'un projet en Instance Représentative du Personnel.

Le syndicat CGT des Territoriaux revendique :

- **Un plan de promotion équitable partout dans la collectivité notamment : EHPAD, Aides à domicile, Administratif, Petite Enfance etc**
- **Une augmentation générale des régimes indemnitaires**
- **L'amélioration partagée de l'organisation et des conditions de travail**